

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 octobre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1678**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Création et renouvellement du patrimoine de voirie 2022 (CRPV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

**Commission permanente du 17 octobre 2022****Délibération n° CP-2022-1678**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Création et renouvellement du patrimoine de voirie 2022 (CRPV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'opération récurrente CRPV 2022 (opération n° 0P09O8085) est pilotée par la délégation gestion et exploitation de l'espace public. Elle est mobilisée pour financer les activités suivantes :

- aménagement des entrées charretières et dispositifs anti-stationnement : travaux pour compte de tiers avec équilibre dépenses/recettes, réalisés par les services de la Métropole de Lyon sur demande de pétitionnaires, conformément à l'article 3 du règlement de voirie en vigueur. Après achèvement et paiement des travaux par la Métropole, un titre de recettes est émis auprès du bénéficiaire,
- signalisation routière verticale : implantation/renouvellement des panneaux de signalisation routière, conformément aux règles de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR),
- mobilier urbain : implantation/renouvellement d'une partie du mobilier urbain sur espace public, notamment, les mobiliers d'assises (bancs, appui-debout, etc.).

L'autorisation de programme, votée pour cette opération au moment du budget primitif à hauteur de 1 500 000 € TTC, ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins d'interventions sur l'année 2022, au regard du niveau de consommation des crédits très important constaté à l'été 2022.

**II - Dispositif**

Afin d'assurer une continuité de service jusqu'au vote de l'opération récurrente suivante au budget 2023, il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, pour la réalisation des activités financées sur l'opération récurrente CRPV 2022.

Ces crédits complémentaires permettront d'assurer la réalisation des entrées charretières demandés par les bénéficiaires (indispensables pour les accès des constructions riveraines du domaine public métropolitain) ainsi que l'implantation des panneaux de signalisation routière sur le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 350 000 € TTC en dépenses, en 2022,
- 350 000 € TTC en dépenses, en 2023,

sur l'opération n° 0P09O8085.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 200 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 18 octobre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291675-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
---